

PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N $^{\circ}$ 42 - AOUT 2014

SOMMAIRE

37_Préfecture d'Indre- et- Loire

Secrétariat G	énéral

Arrêté N°2014219-0001 - ARRETE modifiant l'arrêté du 18 novembre 2013 relatif	
à	
la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste	
d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans le département d'Indre et	1
Loire	 1



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2014219-0001

signé par Pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire Général - Signé Jacques LUCBEREILH

le 07 Août 2014

37_Préfecture d'Indre- et- Loire Secrétariat Général Direction des collectivités territoriales et de l'aménagement

ARRETE modifiant l'arrêté du 18 novembre 2013 relatif à la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans le département d'Indre et Loire

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'AMENAGEMENT

BUREAU DE L'AMENAGEMENT ET DES INSTALLATIONS CLASSEES

ARRETE modifiant l'arrêté du 18 novembre 2013 relatif à la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur

Le Préfet d'Indre et Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-4, R 123-34 et D 123-35 et suivants,

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif, notamment ses articles 3 à 14,

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2012 portant renouvellement de la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteurs,

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2013 modifiant l'arrêté du 19 septembre 2012 portant renouvellement de la composition départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteurs,

VU le courrier de la SEPANT en date du 31 octobre 2013 demandant le changement de ses représentants titulaire et suppléant siégeant à la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'Indre et Loire,

VU le courriel du Tribunal administratif d'Orléans en date du 27 juin 2014, désignant M Claude PITARD comme représentant des commissaires-enquêteurs au sein de la commissaire départementale chargée d'établir la liste des commissaires-enquêteurs,

VU le courriel de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire en date du 10 juillet 2014, proposant la désignation de M Jean Serge HURTEVENT, Maire de Cheillé, en tant que représentant des élus des collectivités territoriales titulaire et de M Michel CHEVET, Maire d'Ambillou, en tant que représentant des élus des collectivités territoriales suppléant, SUR proposition de M. le secrétaire général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 - La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaireenquêteur dans le département d'Indre-et-Loire, est composée ainsi qu'il suit :

- le Président du Tribunal Administratif d'Orléans ou le magistrat délégué, président,

I – Représentants de l'administration

- le Préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant
- Deux représentants de la direction départementale des territoires
- Un représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

II – Représentants élus des collectivités territoriales

- Conseillers généraux désignés par le Conseil Général d'Indre-et-Loire :
- M. Nicolas GAUTREAU, conseiller général du canton de Tours Ouest, titulaire
- Mme Nadège ARNAULT, conseillère générale du canton de l'Île Bouchard, suppléant
- Maires désignés par l'association des maires du département :
- M.Jean-Serge HURTEVENT, maire de Cheillé, titulaire
- M.Michel CHEVET, Maire d'Ambillou, suppléant

III - Personnes qualifiées en matière de protection de l'environnement :

- Mme Carole LEFEVRE, membre du Conseil d'administration de la Société d'étude, de protection et d'aménagement de la nature en Touraine
- Monsieur Michel MATTEI, chef du service aménagement et éco-développement au Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine,
- IV Commissaire enquêteur siégeant avec voix consultative aux délibérations de la commission :
- M.Claude PITARD, inscrit sur la liste départementale des commissaires-enquêteurs du Loir-et-Cher.

ARTICLE 2 - Les personnes qualifiées en matière de protection de l'environnement ne peuvent se faire suppléer.

Lorsqu'il n'est pas suppléé, un membre peut donner un mandat à un autre membre. Nul ne peut détenir plus d'un mandat.

ARTICLE 3 - Les membres titulaires et suppléants de la commission autres que les représentants des administrations, sont nommés pour trois ans à compter de l'arrêté du 19 septembre 2012. Les membres titulaires et suppléants de la commission qui perdent la qualité au titre de laquelle ils y siègent perdent la qualité de membre. Ils sont alors remplacés dans les mêmes conditions prévus à l'article 4 du décret n° 2006-672, pour la durée restant à courir de leur mandat.

ARTICLE 4-M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission et sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 7 août 2014, Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général, JACQUES LUCBEREILH